

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
À L'ACADÉMIE MILITAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE
EN QUALITÉ D'OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE
NATIONALE**

ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 dans le répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.

- OCTA SD/CAT. B -

SESSION 2025

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE DE DOSSIER

(Durée : 03 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire < 5/20)

La note de synthèse est construite selon un plan classique : introduction, développement, conclusion.

Elle est entièrement rédigée. Seules les grandes parties peuvent éventuellement être précédées d'un titre.

Elle doit être objective, dénuée d'appréciation personnelle.

Le candidat doit rédiger en 600 mots (tolérance + 10%) une note de synthèse claire, précise et concise.

Le dépassement du nombre de mots imposé pour la rédaction génère une pénalité fixée dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE MOTS ÉCRITS PAR LE CANDIDAT	PÉNALITÉ CORRESPONDANTE
Rédaction de 661 à 670 mots	Moins 1 point
Rédaction de 671 à 680 mots	Moins 2 points
Rédaction de 681 à 690 mots	Moins 3 points
Rédaction de 691 à 700 mots	Moins 4 points
Rédaction de plus de 700 mots	Moins 10 points

« LE DÉFICIT PUBLIC DE LA FRANCE »

SOMMAIRE			
Pièce	Titre	Nombre de pages	Index
1	Budget 2025 : le gouvernement assume des choix difficiles et récuse tout « matraquage fiscal ou cure d'austérité » Guillaume Jacquot – Public Sénat.fr – le 10/10/2024 https://www.publicsenat.fr/actualites/economie/budget-2025-le-gouvernement-assume-des-choix-difficiles-et-recuse-tout-matraquage-fiscal-ou-cure-dausterite	4	2
2	Déficit public. Suède, Irlande, Portugal... comment les bons élèves en Europe s'en sortent-ils pour réduire la dette ? Pierre Wolf-Mandroux et Vincent Bresson - Le Pèlerin - le 15/10/2024 https://www.lepelerin.com/france/economie/deficit-public-suede-irlande-portugal-comment-les-bons-eleves-en-europe-s-en-sortent-ils-pour-reduire-la-dette-10403	2	6
3	Le déficit public à 6,1 % du PIB en 2024 est « le choix du gouvernement actuel », se défasse Bruno Le Maire Thibault Déléaz – Le Figaro.fr – le 07/11/2024 https://www.lefigaro.fr/conjoncture/le-deficit-public-a-6-1-du-pib-en-2024-est-le-choix-du-gouvernement-actuel-se-defasse-bruno-le-maire-20241107	1	8
4	Déficit public : « L'État doit sortir de la suradministration et se concentrer sur ses fonctions régaliennes » François Asselin – Le Figaro.fr – le 28/10/2024 https://www.lefigaro.fr/vox/economie/deficit-public-l-etat-doit-sortir-de-la-suradministration-et-se-concentrer-sur-ses-fonctions-regaliennes-20241028	2	9
5	Déficit public : face aux objectifs rarement atteints des gouvernements français, des prévisions trop optimistes ? Brice Le Borgne – Francetvinfo.fr – le 11/10/2024	4	11
6	Budget 2025 et règles européennes : qui trop embrasse mal étreint Clara Léonard et Mathilde Viennot – Alternatives Economiques – le 06/11/2024 https://www.alternatives-economiques.fr/clara-leonard-mathilde-viennot/budget-2025-regles-europeennes-embrasse-mal-etreint/00112832	2	15
7	« Nous sommes désormais au pied du mur » Eric Revel – extrait du magazine Valeurs Actuelles, pages 48 à 49, du 06 au 12 novembre 2024	1	17
8	« Nous sommes arrivés à un maximum sur les impôts » Marie de Greef-Madelin et Frédéric Paya – extrait du magazine Valeurs Actuelles, pages 24 à 27, du 06 au 12 novembre 2024	4	18
9	La fin d'un tabou Christian Chavagneux – extrait du magazine Alternatives Économiques, pages 26 à 28, novembre 2024	3	22



Budget 2025 : le gouvernement assume des choix difficiles et récusé tout « matraquage fiscal ou cure d'austérité »

Le ministre de l'Économie et celui des Comptes publics ont présenté les grands arbitrages du projet de loi de finances pour 2025, avec pour cible un déficit public à 5 % du PIB. Revendiquant un effort de 60 milliards d'euros, dont deux tiers par des réductions de dépense, le gouvernement veut défendre la crédibilité financière du pays. Pris par le temps, il agira également par amendements au Parlement, pour la partie recettes comme pour la partie dépenses.

Les choses sérieuses commencent pour le gouvernement de Michel Barnier. Avec neuf jours de retard sur le calendrier légal, dus aux longues tractations politiques qui ont suivi les législatives, l'exécutif a présenté ce 10 octobre en Conseil des ministres le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale pour 2025. Une longue séquence parlementaire de deux mois s'ouvre, d'abord dans une Assemblée nationale plus fragmentée que jamais.

Après deux années de dégradation d'un niveau inattendu des comptes publics, les deux textes financiers représentent 60 milliards d'euros d'effort budgétaire, afin de limiter le déficit à 5 % du PIB l'an prochain. « Ce sera difficile. Cela implique de bousculer nos pratiques et notre façon de dépenser l'argent public », a résumé ce jeudi le ministre de l'Économie, Antoine Armand.

L'ajustement proposé est [inédit dans notre histoire récente](#) et ne constitue qu'une première étape pour ramener la trajectoire sous le minimum européen des 3 % à l'horizon 2029, et sortir de la procédure pour déficit excessif. Sous la surveillance de ses créanciers, Bercy tient à tout prix à éviter un renchérissement du coût de notre dette, attendue à 3 300 milliards d'euros en 2024 (113 % du PIB). La réduction du déficit, « une nécessité pour protéger la signature de la France, et plus largement pour assurer notre stabilité économique », a insisté le ministre de l'Économie.

Le déficit qui devrait se creuser à 6,1 % en 2024, pourrait atteindre 7 % l'an prochain sans mesure de freinage, en tenant compte de l'évolution naturelle de la dépense, liée à l'inflation et au vieillissement de la population.

Le Haut Conseil des finances publiques estime que l'effort repose sur 70 % de hausse des prélèvements obligatoires

Les deux tiers de l'effort – 40 milliards d'euros – seront réalisés par des réductions de dépenses, et le dernier tiers par le levier des impôts et des taxes, pour un volume de près de 20 milliards d'euros. Bercy martèle qu'il s'agit d'un budget de « responsabilité ». « Un chemin de responsabilité, je le dis très clairement, c'est un chemin qui exclut tout matraquage fiscal et toute cure d'austérité. Nous ne redresserons pas les comptes en cassant la croissance », a tenu à souligner le ministre du Budget et des Comptes publics, Laurent Saint-Martin.

Le Haut Conseil des finances publiques, chargé de rendre un avis sur le scénario macroéconomique des textes budgétaires, a cependant une lecture différente de la répartition de l'effort. Selon cette instance placée auprès de la Cour des comptes, l'effort repose à 70 % sur des hausses de prélèvements obligatoires (30 milliards d'euros) et à 30 % sur les dépenses (12 milliards d'euros). En cause des divergences d'interprétation entre cette instance et le gouvernement, la première voyant par exemple la réduction des exonérations de cotisations employeurs comme une recette fiscale, et le second comme une réduction de dépense.

Au total, le taux de prélèvement obligatoire devrait passer, après le PLF 2025, de 42,8 % du PIB à la fin de 2024, à 43,6 % l'an prochain, soit une hausse de 0,8 point. « C'est moins que les points hauts constatés au cours des dernières années », tempère l'entourage des ministres de Bercy.

Une contribution des plus hauts revenus et des entreprises les plus grandes

En ouvrant la porte à une plus forte imposition des ménages les plus aisés et des grandes entreprises, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 marque une forme de rupture par rapport aux sept dernières années marquées par une baisse continue de la pression fiscale. « Nous conservons notre doctrine en maintenant une politique de l'offre et un soutien ferme à l'activité », a toutefois précisé le ministre de l'Économie, même si « l'outil fiscal est nécessaire à court terme ». Les ministres de Bercy insistent aussi sur le caractère « temporaire » et « ciblé » de certaines mesures.

Un symbole, tout d'abord : 65 000 foyers fiscaux les plus fortunés (0,3 % du total) s'acquitteront d'une contribution exceptionnelle, qui doit porter leur taux minimal d'imposition à 20 % et limiter ainsi les effets des dispositifs d'optimisation fiscale. La recette attendue, pour ces personnes gagnant plus de 250 000 euros par an, est de deux milliards d'euros.

Toujours au nom de la « justice fiscale », les plus grandes entreprises seront également davantage mises à contribution, en 2025 et 2026. 440 entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros seront frappées d'un taux d'impôt sur les sociétés supérieur au taux actuel de 25 % : 30 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros, et 36 % pour celles dont le chiffre d'affaires excède 3 milliards d'euros. Cette contribution doit rapporter 8,5 milliards supplémentaires dans les caisses de l'État l'an prochain. Le PLF stoppe aussi le mouvement de baisse des impôts de production. L'annulation de la poursuite de la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) permettrait de conserver 1,1 milliard de recettes.

Une taxe sur le rachat d'actions par les grandes entreprises est aussi prévue, pour un rendement annoncé de 200 millions d'euros. Le projet de loi alourdira également le régime fiscal des plus-values sur les meublés touristiques au moment des cessions, la fameuse niche fiscale Airbnb.

Renchérissement du niveau des taxes sur l'électricité

Si le Premier ministre s'est défendu de tout « choc fiscal », d'autres dispositions figurant dans le budget de l'État (hors Sécurité sociale) devraient toutefois toucher un public bien plus large. À commencer par le [relèvement de l'accise sur l'électricité](#). Profitant de la décrue importante sur les prix de l'électricité, le projet de loi ouvre la voie à une normalisation des taxes sur la consommation. Mais cette taxe sera portée à un niveau supérieur à ce qui prévalait avant la crise inflationniste, de quoi engendrer des recettes supplémentaires bienvenues dans le contexte actuel. Le niveau sera fixé en février par arrêté, mais l'accise pourrait se situer dans une fourchette autour de « 50 euros le mégawattheure » (contre 22 actuellement, et 32 avant-crise). Bercy s'engage à fixer un montant permettant d'atteindre une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de « 9 % » en moyenne l'an prochain.

Le PLF 2025 sera également plus sévère avec les énergies fossiles. Le malus écologique sur les transports polluants sera durci, pour un gain de 500 millions d'euros, tout comme la taxe sur les billets d'avion. Celle-ci fait encore l'objet d'échanges avec le secteur aérien. Une hausse de la TVA sur les chaudières à gaz est aussi prévue, conséquence d'une mise en conformité avec la réglementation européenne.

Du côté des baisses de dépenses : devant la Sécurité sociale (15 milliards) et les collectivités appelées à freiner leurs dépenses de 5 milliards d'euros, l'État sera le premier contributeur, avec 20 milliards de coupes et 1,5 pour ses opérateurs, grâce aux « rapprochements » d'éventuels doublons et des prélèvements sur la trésorerie « dormante ». Un effort qualifié de « partagé » par Bercy. Pour l'État, le gouvernement part des lettres plafonds préparées par la précédente équipe, qui permettent d'économiser 15 milliards d'euros par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses. Bercy vise en parallèle 5 milliards supplémentaires à travers des amendements qui seront déposés au cours des débats parlementaires. Le manque de temps a empêché une intégration dans le texte initial.

Baisse des moyens des ministères

La mission Travail, par exemple, perd 2,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances pour 2024. Le gouvernement défend la suppression des emplois francs et veut alléger les moyens alloués aux contrats aidés. « Dès lors que le chômage atteint ses niveaux les plus bas depuis 40 ans, nous pouvons adapter nos mesures et l'ampleur du soutien », a justifié le ministre du Budget des Comptes publics. Idem avec les aides à l'apprentissage, Bercy veut aussi réduire la voilure.

Pour la transition écologique, le budget de Ma Prime Rénov', qui finance les travaux d'isolation notamment, est réduit d'un milliard d'euros par rapport à l'an dernier. « Il y a des recalibrages de dispositifs pour tenir compte des sous-exécutions », précise le ministère des Comptes publics.

Le gouvernement propose par ailleurs de réduire nettement certains budgets « qui ont très fortement augmenté depuis 2017 », comme l'aide publique au développement. Celle-ci verrait ses moyens diminuer de 1,3 milliard d'euros, pour atteindre 5,5 milliards d'euros.

2 200 suppressions de postes dans la fonction publique d'État et les opérateurs de l'État

Au « faire mieux avec moins de moyens », le ministre des Comptes publics a ajouté le « faire mieux avec moins d'effectifs ». Le gouvernement prévoit 2 200 suppressions de postes, dont 1 200 pour les ministères et 1 000 pour les opérateurs, ces plus de 400 organismes auxquels est confiée une mission de service public et qui emploient plus de 400 000 personnes.

« Ce sont des baisses ciblées, pas des coupes indifférenciées », s'est défendu Laurent Saint-Martin. Pour la sphère de l'État, ce sont la Direction générale des finances publiques et l'Éducation nationale qui seront les plus touchées. Le schéma d'emplois de ce dernier ministère est en diminution nette de 2000 postes (4 000 postes d'enseignants en moins mais 2000 postes d'AESH nouveaux), sous l'effet de la baisse du nombre d'élèves. « Si on avait appliqué mécaniquement la baisse des effectifs liés à cette baisse du nombre d'élèves, on aurait une baisse d'enseignements de 4 800 », démine-t-on à Bercy. Du côté des opérateurs, c'est principalement à France Travail que les diminutions s'opèrent.

Des « bougés » pour les ministères régaliens au cours de l'examen du budget au Parlement

Ce jeudi, le gouvernement a annoncé que les lois de programmation adoptées ces dernières années, en faveur de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice ou encore de la Recherche, ne pourront pas toutes être honorées à la hauteur de la marche qui était prévue pour 2025. « Il y aura des lissages », a prévenu Laurent Saint-Martin, et un traitement différencié selon les ministères concernés.

Des ajustements sont à prévoir dans les prochaines semaines. Bercy dit avoir entendu les critiques du garde des Sceaux Didier Migaud, qui estimait que son budget fixé par les lettres plafonds n'était « pas satisfaisant ». Le gouvernement proposera de le rehausser au cours des débats. Idem pour le ministère de l'Intérieur, à qui était promis jusqu'ici à une hausse de 600 millions d'euros de son budget. L'exécutif veut ainsi matérialiser la « priorité » qu'il accorde à la « sécurité des Français ».

D'autres amendements symboliques sont annoncés au cours des débats, comme une augmentation de 50 millions d'euros pour la dotation de la Poste. L'annonce de coupes en septembre avait suscité un tollé.

L'examen du budget s'annonce hautement périlleux à l'Assemblée nationale pour Michel Barnier. Et pas seulement du côté des oppositions. Mercredi, le Premier ministre a exprimé sa « préoccupation » face au manque de « solidarité » des différentes entités de sa coalition. Les ministres ont en tout cas assuré que le budget reposerait sur une « co-construction » avec les parlementaires. « Ce projet est, comme son nom l'indique, un projet. Un projet évidemment perfectible au vu de la situation politique et des délais », a reconnu le ministre de l'économie Antoine Armand. Son collègue Laurent Saint-Martin a dévoilé sa « règle d'or » : « chaque euro de recette supplémentaire sera gagé sur deux euros d'économies budgétaires ». « J'ai entendu beaucoup de lignes rouges. Moi je n'en ai qu'une seule, c'est de redresser les comptes. Ce sera ma seule boussole », a-t-il martelé.

Après des mois d'accidents budgétaires dans l'estimation de la collecte des recettes fiscales, mais aussi de transmissions d'informations tardives, [largement dénoncées par le Sénat dans un récent travail d'enquête](#), le gouvernement a pris des engagements que les commissions des finances apprécieront. Antoine Armand veut lancer un plan d'action pour améliorer la « qualité et la transparence des prévisions de finances publiques ».

Quant à Laurent Saint-Martin, il a promis de rendre compte « régulièrement » devant le Parlement des informations dont il disposerait. Les deux ministres vont désormais faire le service après-vente du projet de loi devant les deux commissions des finances de l'Assemblée puis du Sénat ce vendredi. Des auditions à suivre en direct sur notre antenne.

LE PÉLERIN

L'ACTU À VISAGE HUMAIN

Déficit public. Suède, Irlande, Portugal... comment les bons élèves en Europe s'en sortent-ils pour réduire la dette ?



Alors que la France cherche à assainir ses finances publiques, plusieurs pays européens ont réussi ce pari récemment. Grâce à quelles recettes ?

Le très attendu projet de loi de finances 2025 a été présenté la semaine dernière par le nouveau gouvernement. Le Premier ministre, Michel Barnier, s'engage à contenir le déficit à 5 % du PIB l'an prochain, grâce à un effort de 60,6 milliards d'euros principalement ciblé sur les entreprises et les hausses d'impôts et taxes.

Si la France est au pied du mur en matière budgétaire, d'autres pays européens se sont déjà retrouvés dans la même situation et ont réussi à assainir leurs comptes publics. Tour d'horizon de ces pays qui sont parvenus à rentrer dans les clous.

Suède : privatisations et réforme des retraites

Dans les années 1990, la Suède n'est pas en forme. Une grave crise avec faillites bancaires, recul important du PIB, envolée de la dette publique et chômage de masse secoue le pays. Aujourd'hui, avec un déficit public qui s'élève à 0,6 % du PIB, tout est réglé.

Pour y parvenir, le pays a mené des réformes de fond, ouvrant au privé nombre de secteurs : l'éducation, la poste, les télécoms, les maisons de retraite, les agences pour l'emploi... Il a aussi durci l'accès à l'assurance-chômage, baissé l'indemnité des arrêts maladie et réformé son système de retraites.

« La Suède a un système par points, celui que voulait Emmanuel Macron en 2018, relève l'économiste François Facchini. Dans ce système, le montant que vous avez versé en cotisations fixe votre pension de retraite. Si vous versez moins, vous avez moins. »

La Suède a aussi introduit une part de capitalisation dans ses retraites en 1998. Il existe ainsi une pension de base financée par répartition, une pension complémentaire par capitalisation et une pension minimum pour les plus fragiles, accessible à partir de 65 ans.

Ces réformes furent surtout l'œuvre de gouvernements conservateurs. Mais les sociaux-démocrates ont aussi dépensé avec parcimonie. Ils ont, par exemple, distribué moins d'aides que la France durant la pandémie. Aujourd'hui, en plus de finances assainies, le pays conserve des dépenses publiques élevées et un faible niveau d'inégalités.

Portugal : plan d'austérité drastique

Ancien mauvais élève, le Portugal est aujourd'hui premier de la classe en gestion budgétaire. L'État portugais a même bouclé l'année dernière avec un excédent de 1,2 % du PIB.

Le pays du pastel de nata partait pourtant de loin. En 2011, touché de plein fouet par la crise économique, Lisbonne obtient un prêt de 78 milliards d'euros des créanciers internationaux. En contrepartie, le Premier ministre, Pedro Passos Coelho (centre droit), enclenche une politique de rigueur budgétaire.

« La situation économique du Portugal en 2011 ressemble étrangement à celle de la France d'aujourd'hui », admet Éric Pichet, expert en finances publiques à la Kedge Business School. Alors, pour endiguer un déficit à plus de 8 % du PIB, le gouvernement baisse massivement les salaires des fonctionnaires et les pensions de retraite. Une baisse des dépenses couplée à une hausse des recettes grâce à une augmentation de la TVA, désormais plus importante qu'en France.

Le gouvernement socialiste élu en 2015 met fin à la politique d'austérité drastique mais poursuit une gestion rigoureuse du budget.

Irlande : plongée libérale

En 2024, l'Irlande affiche une santé économique insolente. Cela n'a pas toujours été le cas. Après la crise mondiale de 2008, l'île se trouve au bord du gouffre. Le déficit public passe de 7 % en 2008 à 14 % en 2009, puis 32 % en 2010. Un dérapage tel que le pays est mis sous surveillance internationale.

Alors, l'Irlande embrasse sans retenue le modèle libéral. Les effectifs de la fonction publique sont réduits, les salaires baissent, le temps de travail augmente, les dépenses sociales sont gelées, puis baissées, l'âge de départ à la retraite est relevé à 66 ans en 2014.

« Le chômage et la retraite représentent une grande partie des dépenses publiques de tous les pays. Plus vous avez d'actifs, moins vous avez de dépenses », glisse François Facchini, spécialiste des dépenses publiques.

Alors, pour attirer les entreprises, le pays décide de baisser drastiquement son impôt sur les sociétés (12,5 % contre 25 % pour la France). Les multinationales comme Facebook, Apple ou Microsoft s'installent. « Elles y payent moins d'impôts grâce à un jeu de transferts comptables avec les autres pays », explique François Facchini.

Et même si l'essentiel de leur production se réalise dans d'autres pays européens, c'est l'Irlande qui récolte une partie des bénéfices, s'attirant de vives critiques du reste de l'Europe. L'impôt sur les sociétés rapporte un tiers des recettes fiscales irlandaises.

L'île d'Émeraude enregistre aujourd'hui un excédent budgétaire de 24 milliards d'euros, son budget ferait pâlir d'envie n'importe quel pays européen.

Le déficit public à 6,1% du PIB en 2024 est «le choix du gouvernement actuel», se défause Bruno Le Maire

Par Thibaut Déléaz

L'ancien ministre de l'Économie a également réfuté toute «tromperie» ou «faute» sur l'évaluation des recettes et invoqué une «grave erreur technique» de l'administration.

«Je ne suis plus en fonction, je ne suis plus parlementaire, je suis libre.» Convoqué ce jeudi 7 novembre au Sénat pour une audition sur le dérapage du déficit public, l'ancien ministre de l'Économie Bruno Le Maire a brandi sa *«liberté d'expression»* retrouvée et tenté de défendre son bilan... En commençant par assurer que le déficit à 6,1% du PIB en 2024 était *«le choix du gouvernement actuel»* de Michel Barnier, et non du gouvernement dont il faisait partie. Le déficit public était prévu à 4,4% à l'automne 2023, avant d'être réévalué à 5,1% au printemps par le gouvernement précédent, puis à 6,1% par le nouvel exécutif.

L'ex-ministre a taclé le nouvel exécutif en avançant que *«si toutes les décisions [qu'il a] laissées sur la table avec Thomas Cazenave [ex- ministre délégué chargé des Comptes publics, NDLR] avaient été prises, nous serions à 5,5% et pas à 6,1%»*. *«Je vous apporterai toutes les preuves que nous aurions pu avoir en 2024, avec des mesures de redressement plus vigoureuses, un déficit aux alentours de 5,5%»*.

Bruno Le Maire a par ailleurs réfuté toute *«faute»* ou *«tromperie»* du gouvernement dont il faisait partie, assurant que la dégradation des comptes publics n'était pas connue avant début décembre 2023, rejetant la faute sur le travail de l'administration. Il y a eu *«une grave erreur technique d'évaluation des recettes»*, a-t-il assuré, rappelant que *«ni le cabinet, ni le ministre, ne disent mot»* sur cette évaluation. L'ancien ministre a toutefois martelé *«assumer toutes [ses] responsabilités»* en tant que *«chef de cette administration des Finances»*. Il a également invoqué l'effet des aides massives déployées pendant le Covid-19 et l'inflation de ces dernières années.

«Pas de désaccord de fond» avec Emmanuel Macron

«Le ministre des Finances ne décide pas de tout, tout seul dans son bureau de Bercy», a martelé Bruno Le Maire, rappelant que les décisions concernant la politique économique et les dépenses publiques sont prises de manière collégiale par le gouvernement. Il a rappelé avoir perdu des arbitrages, notamment lorsqu'il avait proposé *«en août 2023 la moindre revalorisation des prestations sociales et des retraites»*. Mais *«vous ne démissionnez pas pour un arbitrage perdu»*, a estimé Bruno Le Maire, sinon *«il n'y a pas un ministre qui tiendrait plus de trois semaines en poste»*. Il a toutefois affirmé qu'il n'avait *«pas de désaccord de fond avec le président de la République»*, avec qui il a *«partagé les mêmes objectifs de politique économique : la croissance, le plein-emploi, le retour sous les 3 % de déficit»*.

Si l'ancien ministre a plusieurs fois affirmé *«prendre [sa] part de responsabilité»* dans le dérapage du déficit, il a tenu à rappeler le *«caractère exceptionnel»* de la conjoncture actuelle, notamment cette *«perte de recettes brutales»*. *«Je pense sincèrement avoir pris toutes les décisions nécessaires, même les plus impopulaires»*, a-t-il plaidé, ajoutant ne pas vouloir que ses six derniers mois au pouvoir *«effacent sept ans de travail collectif»*.

Déficit public : « L'État doit sortir de la suradministration et se concentrer sur ses fonctions régaliennes »

Par François Asselin



« Disons-le clairement, l'évolution de la démographie condamne notre système de retraite par répartition. Aujourd'hui la proportion est de 1,6 actif pour un retraité, et bientôt chaque actif devra faire vivre un retraité. »
MIGUEL MEDINA / AFP

FIGAROVOX/TRIBUNE - Sécurité sociale, impôt sur le revenu, système de retraites... Pour sortir de l'impasse budgétaire dans laquelle le pays est embourbé, l'État doit changer sa vision pour réformer l'action publique, analyse le président de la CPME, François Asselin.

François Asselin, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises).

Réduire le déficit de l'État n'est pas simplement une question comptable. C'est aussi un état d'esprit qu'il convient de changer en profondeur. En acceptant de lever certains tabous. Commençons par la gratuité. Sortir d'un hôpital sans bourse délier ou d'une pharmacie sans ouvrir son porte-monnaie, entretient, chez nos concitoyens, une fiction, celle de la gratuité. Les soins ont pourtant une valeur et un coût. Chacun d'entre nous doit en prendre pleinement conscience. Le déficit de la Sécurité sociale qui, rappelons-le, tangentera cette année les 18 milliards d'euros est, lui, bien réel. Nos voisins suisses ont une franchise annuelle au-delà de laquelle les soins sont pris en charge. La solidarité joue donc son rôle en cas de réel problème de santé, la bobologie est du ressort de chacun. Ce modèle pourrait devenir le nôtre.

L'impôt sur le revenu, ensuite. La progressivité de l'impôt est un principe juste selon lequel chacun doit contribuer à la hauteur de ses moyens, même si la somme est symbolique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Près de 60% des Français ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Responsabiliser chaque Français est un des prix à payer pour sortir de la spirale de l'endettement entraînant toujours plus d'impôts. Si chacun est concerné, il y a fort à parier que ceux réclamant davantage d'impôts seront moins nombreux.

Continuons avec le système actuel de retraite par répartition selon lequel les actifs cotisent et paient pour les retraités. Disons-le clairement, l'évolution de la démographie condamne ce système. Aujourd'hui la proportion est de 1,6 actif pour un retraité, et bientôt chaque actif devra faire vivre un retraité. Le seul moyen de s'en sortir est de basculer progressivement vers un système complémentaire par capitalisation où chacun épargnera obligatoirement pour sa propre retraite : pas d'autre choix.

« Augmenter toujours plus les effectifs de la fonction publique n'est pas la solution à nos problèmes. Depuis un an, 70.000 personnes sont venues gonfler les effectifs des agents publics... sans que rien ne s'améliore. »

François Asselin

Allons plus loin avec la généralisation de la règle d'or. Le principe est simple : les déficits sont interdits et, le cas échéant, les mesures doivent être prises pour rétablir l'équilibre des comptes en excluant le recours à l'emprunt. Ce système est en vigueur pour le régime complémentaire de retraites du secteur privé et, ô surprise, il dégage des excédents. La généralisation de la règle d'or à l'ensemble des régimes sociaux et, pourquoi pas, du budget de l'État, garantirait aux citoyens que l'on ne revive pas la perte actuelle de contrôle des finances publiques. Repartir sur des bases saines en apurant, en parallèle, les dettes actuelles, est l'unique solution pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Terminons avec l'addiction à la fonction publique. Augmenter toujours plus les effectifs de la fonction publique n'est visiblement pas la solution à nos problèmes. Depuis un an, 70.000 personnes sont venues gonfler les effectifs des agents publics... sans que rien ne s'améliore. La réforme de l'action publique est la véritable question. Mais cela exige de raisonner autrement en n'hésitant pas, par exemple, à faire évoluer le statut des fonctionnaires. Et à redéployer les effectifs pour sortir de la suradministration en se concentrant sur les fonctions régaliennes. Ces mesures remettraient durablement notre pays dans la bonne direction. Elles demandent certes, un peu de courage, mais avant tout, le sens du bien commun et une vision pour notre pays. Nous voulons croire que nos élus ont ces qualités. À eux de nous le démontrer !

Déficit public : face aux objectifs rarement atteints des gouvernements français, des prévisions trop optimistes ?

Depuis le début des années 2000, la France n'a que très rarement tenu ses promesses de réduction du déficit faites à Bruxelles. Mettant ainsi en cause la crédibilité de ses prévisions.

Brice Le Borgne
France Télévisions



Le ministère des Finances publie chaque année ses prévisions, aux objectifs rarement atteints.
(J-F ROLLINGER / ONLY FRANCE)

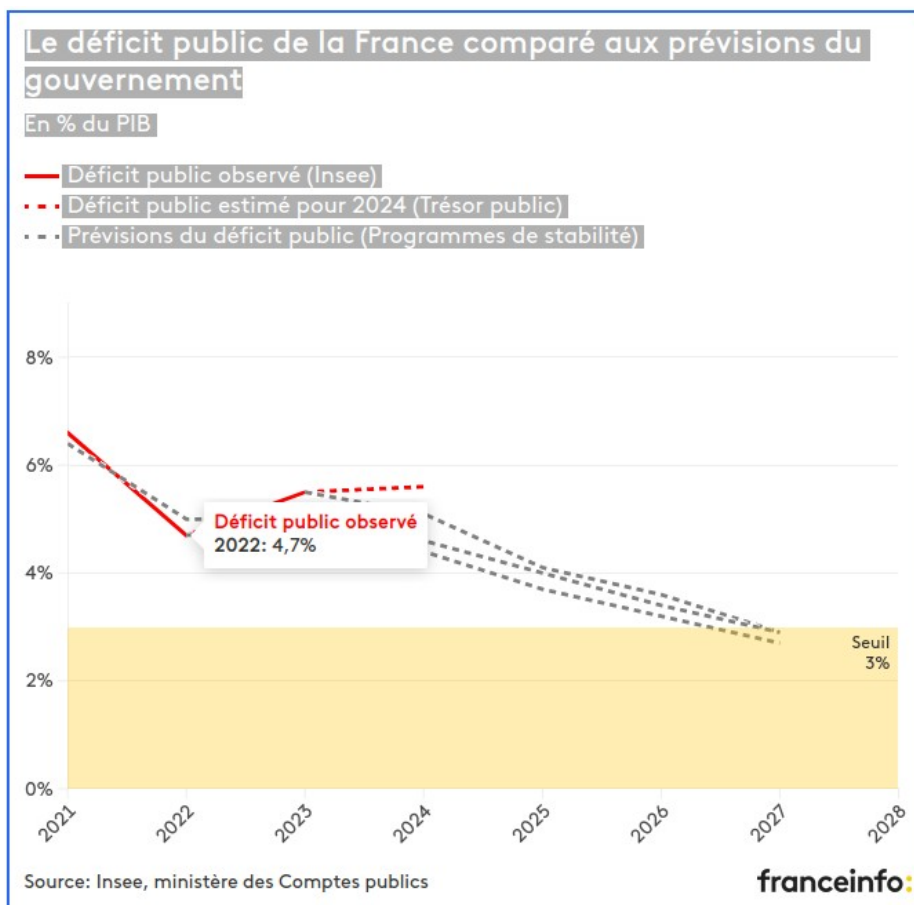
C'est [un budget doublement sensible](#) qui a été présenté par le gouvernement en Conseil des ministres, jeudi 10 octobre. D'abord parce que l'exécutif n'est pas assuré de disposer d'une majorité à l'Assemblée pour le voter. Mais surtout par le caractère inédit de l'objectif visé : réduire les dépenses de 40 milliards d'euros, et augmenter les recettes d'un peu moins de 20 milliards. En ligne de mire, Michel Barnier espère ramener le déficit public (la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat) à 5% du PIB en 2025, puis à 3% à l'horizon 2029.

Restaurer la crédibilité financière de la France est d'autant plus important pour l'exécutif que ses annonces sont scrutées de toutes parts. Sur les bancs de l'Assemblée, bien sûr, mais aussi par les marchés financiers et les agences de notation, comme Fitch, qui doit réévaluer la note de la France vendredi. En théorie, une note dégradée en raison de prévisions mauvaises ou peu crédibles peut avoir des conséquences sur les taux d'intérêt auxquels la France peut emprunter.

Pour juger de la crédibilité des prévisions sur l'état des comptes publics tricolores, plusieurs experts les observent à la lumière de l'écart entre les annonces des années précédentes et le déficit public observé a posteriori. Inspiré par un graphique issu d'une étude du cabinet britannique Oxford Economics, très partagée sur X, franceinfo a comparé le déficit public réel, publié par l'Insee, aux prévisions élaborées par le ministère des Finances. Du fait de ses obligations européennes, la France présente chaque année, en avril, un programme de stabilité censé démontrer à la Commission européenne les efforts du pays pour retrouver un déficit en dessous de la barre fatidique des 3%. Car au-delà, Paris s'expose aux sanctions des procédures de "déficit excessif".

Dérageage plus grave que prévu

Comme le montre le graphique ci-dessous, un déficit équivalent à 5% du PIB en 2025, comme promis par Michel Barnier, serait largement supérieur aux prévisions de ces dernières années. Les programmes de stabilité transmis par la France à Bruxelles entre 2022 et 2024 (en pointillés gris ci-dessous) promettaient, pour 2025, un déficit entre 3,7 et 4,1% du PIB, et un passage en dessous des 3% dès 2027. Pour l'instant, c'est raté. Pour justifier le dérageage actuel, le gouvernement renvoie à des recettes fiscales moins élevées que prévu et à une hausse des dépenses des collectivités locales.



En juillet, [la Cour des comptes](#) avait jugé "peu réalistes" les objectifs affichés d'ici à 2027, estimant que "depuis deux ans, chaque nouvelle trajectoire pluriannuelle apparaît ainsi plus fragile que la précédente. Il est crucial de revenir sous 3% de déficit et de replacer la dette publique sur une trajectoire décroissante ; mais cet effort doit être engagé sur la base de prévisions plus réalistes et plus crédibles que ce n'est le cas aujourd'hui."

Des comptes publics plombés par le Covid-19

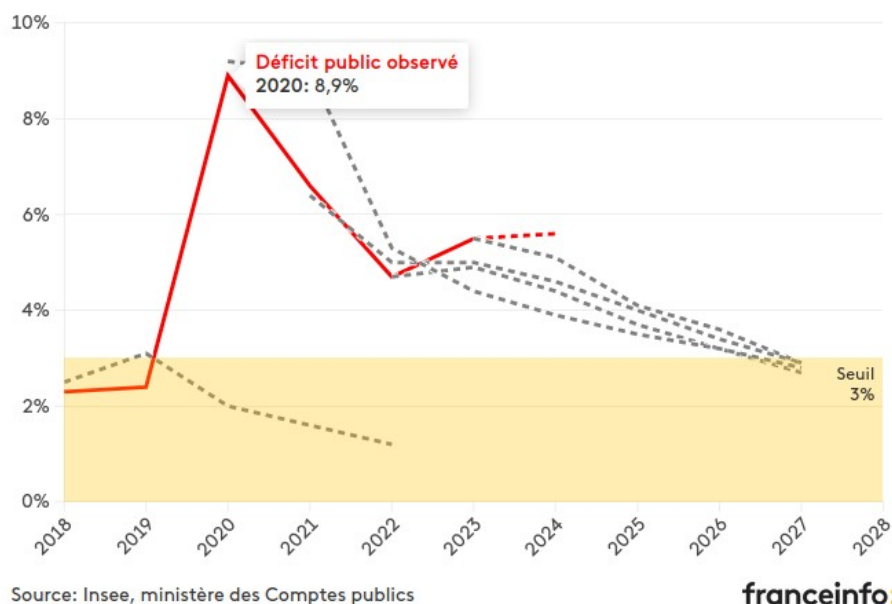
Si l'on dézoome ce même graphique et que l'on observe ces données depuis 2019, on constate que la France se remet tout juste de la crise liée au Covid-19. En 2020, le déficit public avait atteint un niveau inédit, à 8,9% du PIB, en raison des mesures d'urgences mises en place "quoi qu'il en coûte". À crise exceptionnelle, réponse exceptionnelle : l'Union européenne avait alors décidé de [suspendre ses règles de discipline budgétaire](#) jusqu'en 2022.

En 2021, toutefois, le déficit constaté par l'Insee, à 6,6% du PIB, s'est avéré bien plus faible que ce qui avait été anticipé dans le programme de stabilité de cette année (9%). Comme le montre le graphique ci-dessous, les prévisions faites en 2021 (en pointillé gris) passent largement au-dessus de la courbe rouge du déficit finalement observé. Pour Raul Sampognaro, économiste au département Analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), *"les recettes fiscales en 2021 et 2022 ont été très importantes par rapport au niveau de la croissance française"*. Une embellie qui n'a pas duré, après la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine et l'inflation qu'elle a entraînée.

Le déficit public de la France comparé aux prévisions du gouvernement

En % du PIB

- Déficit public observé (Insee)
- - - Déficit public estimé pour 2024 (Trésor public)
- - - Prévisions du déficit public (Programmes de stabilité)



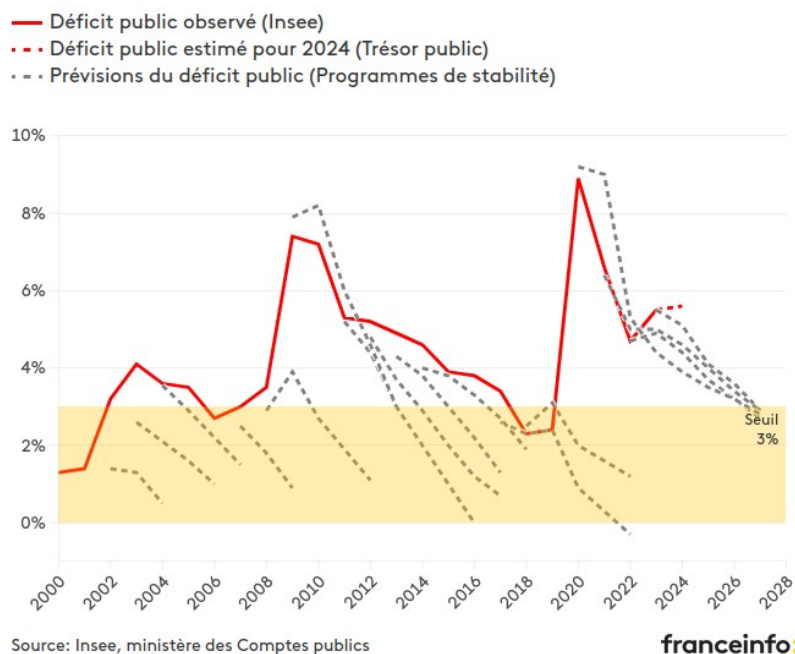
Si l'on recule encore davantage, jusqu'en 2000, on se rend compte que les objectifs ne sont en réalité que rarement atteints. Depuis près de 25 ans, le déficit n'est passé sous la barre des 3% que trois années, alors que toutes les prévisions des programmes de stabilité devaient l'y emmener. La France n'a suivi la trajectoire prévue qu'une poignée de fois. Les rares années où elle a fait mieux qu'annoncé correspondent aux périodes d'après-crise, comme en 2010, après la crise financière de 2008, ou 2021, après le choc initial du Covid-19.

"Manque de crédibilité"

Certaines années, les prévisions envoyées à Bruxelles tablaient même sur un retour à un déficit nul, comme prévu en 2012 pour l'année 2016. En 2018, avant que ne frappe le Covid-19, Bercy visait même un déficit négatif, à -0,3% du PIB. C'est-à-dire des comptes publics excédentaires. Un scénario qui fait probablement rêver l'administration financière, mais que la France n'a pas connu depuis 1974, rappelle [l'Insee](#).

Le déficit public de la France comparé aux prévisions du gouvernement

En % du PIB



Ce graphique illustre *"le manque de crédibilité des programmes de stabilité présentés"*, qui ont *"toujours prévu une amélioration rapide du solde public"*, note [le site Fipeco](#), créé par François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes. Qui tempère néanmoins : *"Les programmes présentés depuis 2011 sont plus proches des soldes constatés par l'Insee sur les deux premières années de la période de programmation."*

En réalité, pour Raul Sampognaro, prévisionniste à l'OFCE, il faut comprendre comment ces prévisions sont calculées : à partir de tendances macroéconomiques, mais aussi de la politique budgétaire (à la fois celle qui est mise en place l'année en question et celle qui est prévue par la suite). *"Une partie de ces déviations viennent d'erreurs dans les prévisions macroéconomiques. Tous les prévisionnistes du monde se trompent sur la macro, qui est plus volatile et difficile à prévoir"*, concède-t-il. En outre, des *"pressions externes"*, telles que la création du Haut Conseil des Finances publiques en 2012, ont poussé les acteurs à *"retirer le biais optimiste de certaines prévisions"*, que l'on pouvait constater par le passé, rassure Raul Sampognaro.

Mais l'économiste en convient : *"Il commence à y avoir un problème de crédibilité sur les comptes publics français. On entre dans un monde nouveau, avec un gouvernement minoritaire et beaucoup de divisions à l'Assemblée. Si les discussions budgétaires se passent mal, les marchés financiers peuvent réagir extrêmement vite."*

Venu à Luxembourg présenter les nouveaux objectifs financiers de la France, lundi, le nouveau ministre des Finances, Antoine Armand, s'est voulu rassurant face à ses homologues de l'Union européenne. *"C'est une trajectoire sérieuse, crédible et ambitieuse pour notre pays afin de respecter totalement les règles budgétaires de l'UE"*, a-t-il, encore une fois, promis. Paris a obtenu un délai jusqu'au 31 octobre pour présenter sa trajectoire pluriannuelle des finances publiques, initialement attendue le 20 septembre.

OPINION

Budget 2025 et règles européennes : qui trop embrasse mal étreint

LE 06 NOVEMBRE 2024



Clara Léonard et Mathilde Viennot (<url:/users/clara-leonard-mathilde-viennot>)
Economistes, cofondatrices de l'Institut Avant-garde

Le budget 2025 est pris en tenaille. D'un côté, la France est en lourd déficit en raison de l'irresponsabilité fiscale depuis 2017. Elle doit ajuster son solde structurel primaire d'au moins 0,5 % par an jusqu'à ce que le déficit soit en dessous de 3 % du PIB. Cela a conduit [le Conseil de l'Union européenne à lancer une procédure concernant les déficits excessifs](#) (PDE) contre la France en juillet dernier. De l'autre côté, l'Hexagone fait face à un risque récessif, en raison notamment de la conjoncture européenne.

Ainsi, l'Allemagne vient d'abaisser ses prévisions de PIB à -0,1 % pour 2024. L'Europe a donc besoin d'une politique de relance budgétaire, qui pourra être accompagnée d'un assouplissement monétaire rendu possible par une inflation ralentie. Mais dans le même temps, la France doit se serrer la ceinture. Une impasse ?

Il y a pourtant la possibilité de jouer les équilibristes et de combiner les deux objectifs pour préserver la croissance. Cela dépend de deux leviers clés. Le premier est le rythme de l'ajustement – c'est-à-dire du retour à une trajectoire budgétaire rassurante ; le second est la manière d'effectuer cet ajustement, en recettes ou en dépenses.

Mi-octobre, le gouvernement a publié le [Projet de loi de finances \(PLF\) pour 2025](#), qui prévoit un effort de 60 milliards d'euros en 2025 afin de retourner sous la barre des 3 % de déficit d'ici 2029. [Selon le Haut Conseil des Finances Publiques](#), cet effort correspond à un ajustement du solde structurel primaire de 1,4 point de PIB en 2025, soit 41 milliards d'euros d'économies.

C'est un ajustement brutal. Est-il nécessaire au regard des règles européennes ? Va-t-il réellement permettre à la France de réduire sa dette publique ? Va-t-il être récompensé et permettre un ajustement moindre dans les années qui viennent ? Non, selon [le chercheur Jonas Kaiser, de l'Institut Avant-garde](#).

Tout d'abord, ce budget est bel et bien brutal, bien plus que ce que ne demandent les règles budgétaires européennes, qui suggèrent un ajustement deux fois plus faible que ce qui est prévu dans le PLF pour 2025. Ensuite, les règles européennes sont ainsi faites qu'une austérité plus marquée en 2025 (comme le propose le gouvernement) ne permet pas forcément une austérité moins marquée les années suivantes : une cure d'austérité minimale est en effet imposée chaque année.

Concrètement, si l'ajustement substantiel proposé par le gouvernement permet à la France de sortir deux ans plus tôt de la procédure de déficit excessif, cela ne la dédouane pas des consolidations et économies futures.

Les nouvelles règles européennes ont mis en place des seuils « garde-fous », qui imposent à la France des efforts même après la sortie de la période d'ajustement quel que soit son effort la première année. Soit le « garde-fou de la dette » imposera à la France de réduire sa dette d'au moins un point de PIB par an (puis 0,5 % si elle tombe en dessous de 90 % de dette sur PIB), soit le « garde-fou du déficit » lui imposera de réduire son déficit d'au moins 8 milliards d'euros (0,25 point de PIB) tant que son déficit n'atteint pas 1,5 %.

Austérité délétère

Selon le scénario macroéconomique choisi, cela amène au pire à un ajustement cumulé plus fort, au mieux à un ajustement cumulé à peu près équivalent à ce qu'exigeraient les règles.

Dans les deux cas, cet effort plus prononcé au début de période entraîne le risque d'un effet plus délétère sur la croissance : [la prévision d'automne](#) de l'économie française par l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), par exemple, montre que l'austérité budgétaire prévue dans le PLF réduirait la croissance économique de 0,8 point de PIB en 2025, ce qui aboutirait à une croissance de 0,8 % l'an prochain¹ ... Ces mauvais résultats, qui pèseront sur les recettes fiscales, appelleront à faire encore davantage d'efforts lors des années suivantes.

Autrement dit, l'ajustement appelle l'ajustement, et la France risque de tomber dans une consolidation perpétuelle qui pénaliserait l'investissement du pays. C'est le scénario [que vit l'Italie depuis 1985](#)... Cette orientation est bien mal venue alors qu'un important rapport, [rédigé par Mario Draghi](#), vient d'appeler à 800 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires en Europe pour que le vieux continent évite le décrochage économique qui le menace.

Au-delà du rythme d'ajustement, l'autre enjeu réside dans la manière dont le gouvernement le fait, afin de préserver à la fois la croissance et l'avenir, et ainsi ne pas tomber dans une spirale d'ajustement permanent.

Or, faire des coupes budgétaires et réduire les dépenses en période récessive est la pire chose à faire, c'est la grande leçon de macroéconomie de la crise de la zone euro dans les années 2010. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les plans d'austérité augmentent la dette publique à court terme car ils ont un important effet récessif (*via* l'effet multiplicateur). Ce qui pousse ensuite à un ajustement encore plus drastique. La Grèce, par exemple, en paye encore le prix aujourd'hui avec une croissance durablement affaiblie.

Un dogme qui tombe, mais...

C'est *a fortiori* le cas quand les dépenses visées hypothèquent l'avenir, à l'image des coupes qui concernent l'éducation nationale (4 000 postes supprimés), la santé ([baisse du remboursement](#) de la consultation médicale par la Sécurité sociale) ou l'écologie (rabort du Fonds Vert). Ce d'autant plus que l'efficacité d'autres dépenses publiques n'a pas été discutée. Aurait ainsi pu être débattu l'intérêt de la mise en place d'une [Grande Sécu](#) ou l'effet délétère des niches fiscales polluantes.

La bonne nouvelle de ce budget 2025 est qu'il revient sur le dogme de l'absence de hausses d'impôts, qui constituait une ligne rouge depuis 2017. Les hausses de recettes peuvent avoir un effet récessif moindre, et c'est particulièrement le cas de la hausse des prélèvements sur les entreprises, de la [suppression d'une partie des allègements](#) de cotisations sociales et de l'imposition des ménages aisés. Cela aurait pu l'être davantage, notamment parce que ce budget oublie complètement l'imposition du patrimoine, qui a [un rendement très élevé](#), n'entrave pas les investissements productifs et a un [effet massif sur la baisse des inégalités](#).

Consolidation budgétaire trop rapide et trop importante par rapport à ce que nous demande Bruxelles, recettes mal ciblées et baisses de dépenses mal choisies : en voulant trop bien faire pour se démarquer de l'idéologie des gouvernements précédents, le budget Barnier a des effets dévastateurs sur la croissance et hypothèque l'avenir. Qui trop embrasse mal étreint.

“Nous sommes désormais au pied du mur”

L'économiste Christian de Boissieu analyse le budget 2025 et appelle à la maîtrise des dépenses publiques.

Propos recueillis par **Éric Revel**

Les objectifs budgétaires de Michel Barnier sont-ils atteignables ? Un retour au déficit public à 3 % du PIB en 2029 est-il possible ? Et cela, même si le Premier ministre fait adopter son budget en ayant recours à l'article 49-3 ?

Compte tenu de la prévision d'un déficit public autour de 6 % en 2024, l'objectif de 3 % pour 2027 devenait irréaliste. Repousser l'objectif à 2029 est plus crédible. Un tel report dans le temps est compatible avec la nouvelle moure du pacte de stabilité qui encadre les politiques budgétaires des pays de l'euro. J'ajoute un point important : étaler un peu dans le temps les ajustements requis permet de limiter l'impact, négatif à court terme pour l'activité et l'emploi, du relèvement des impôts et de la réduction de certaines dépenses publiques. A plus long terme, le fait de réduire le déficit public sera positif pour la confiance domestique et internationale envers la crédibilité et la signature de la France, pour l'investissement privé, l'activité, l'emploi... Cela dit, le fait pour nous d'étaler les ajustements, donc d'"achever" du temps en particulier vis-à-vis de nos partenaires européens, ne rend pas pour autant l'exercice financièrement aisé, ni socialement et politiquement confortable.

comme celle sur les grandes entreprises sont présentées comme "exceptionnelles". Le demeure médiant. Pour l'impôt sur les sociétés, il a fallu des années pour revenir de 33 % à 25 %, chiffre qui nous met encore au-dessus de l'Allemagne et de la moyenne européenne. Pour les grandes entreprises, nous faisons le chemin inverse et revenons à un peu plus de 33 %. Seront-nous aussi lents que par le passé à revenir à 25 % ?

Très bien, mais du côté des dépenses publiques ?

L'équation à résoudre, encore plus complexe, suppose de réaliser ce que nous n'avons pas su faire depuis plusieurs décennies, malgré la foule de initiatives sur ce sujet. Beaucoup de projets et de belles paroles, pas vraiment de résultats. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres : la France est la championne de la part des dépenses publiques par rapport au PIB, et aujourd'hui nous n'avons même plus l'excuse d'un pays scandinave au-dessus de nous ; ils sont tous en dessous.

Que risque la France avec la procédure de déficit excessif endochène par la Commission de Bruxelles ?

La France est depuis cet été dans la procédure de déficit excessif, comme six autres pays de l'Union européenne. Compte tenu des délais pour revenir dans les clous pour le déficit public, nous ne sommes pas près d'en sortir. Faut-il craindre les foudres de Bruxelles et de nos partenaires européens ? Sur le papier, oui. En pratique, un peu moins. Depuis l'arrivée de l'euro, beaucoup de pays membres ont dérapé, du côté des déficits ou de la dette, on des deux. La France, l'Italie, le Portugal, la Belgique... et même, en certaines occasions, l'Allemagne. Les sanctions pénales organisées par le pacte de stabilité n'ont jamais été appliquées, ni tant la cré-

"ON NE PEUT PAS COMPTER SUR LA CROISSANCE POUR BOUCLER LA BOUCLE EN DOPANT LES RENTRÉES FISCALES ET EN RÉDUISANT CERTAINES DÉPENSES."

Christian de Boissieu craint que la sortie de la France de la procédure de déficit excessif prenne du temps.

abilité du dispositif. La nouvelle version du pacte de stabilité ne change rien sur ce terrain-là, car le système de sanctions pénales venant aggraver la situation financière de pays déjà fragiles est pérennisé. Ensuite, la faiblesse de l'Allemagne fait probablement que nos amis allemands sont moins enclins qu'auparavant à agresser leurs principaux partenaires pour cause de dérapage de leurs finances publiques. A court terme, la France doit davantage craindre le jugement des investisseurs internationaux et des agences de notation. Dans une situation où les investisseurs étrangers portent 40 % de notre dette publique, il faut tout faire pour éviter un creuse-

Trop de coupes budgétaires peuvent-elles avoir des répercussions négatives sur l'emploi dans les prochains mois ?

Ne pas casser ce qui reste de croissance, il faut réduire le déficit et resserrer la politique budgétaire et fiscale sans trop peser, via l'impact récessif de tout cela, sur l'activité et l'emploi. Tout est affaire de temps et de dosage. L'équilibre est compliqué entre le trop et le pas assez. La démarche doit être pragmatique. On sait qu'une politique budgétaire trop restrictive réduit les rentrées fiscales et gonfle certaines dépenses (aides aux chômeurs, prestations sociales...), donc accentue le déficit public au lieu de le réduire. Dans ce contexte difficile, l'excuse d'un tour de main de l'évolution de la politique monétaire. La désinflation s'est amorcée un peu partout, en France et en Europe. Si elle n'est pas interrompue par un choc pétrolier créé par les événements au Proche et au Moyen-Orient, elle permettra aux banques centrales de continuer le mouvement de baisse des taux. Ce qui compte pour la conjoncture, ce n'est pas la politique budgétaire et fiscale prise isolément, c'est la combinaison politique monétaire-politique budgétaire.

Sous cet angle, les effets nécessaires des ajustements budgétaires pourraient être, en partie du moins, "compensés" par les effets d'une politique monétaire progressivement assouplie.

Une telle combinaison monnaie-budgétaire devrait prévaloir en 2025, et peut-être encore en 2026 selon l'évolution de l'inflation et le comportement de la Banque centrale européenne. A l'horizon 2027-2029, les ajustements budgétaires resteront requis du côté français, mais on ne peut rien prévoir de précis concernant la politique de la BCE.

L'ancien ministre du Budget éric Woerth estime l'effort budgétaire à 120 milliards sur les quatre prochaines années. Sans réforme fiscale d'ampleur, est-ce tenable ?

Ces chiffres sont crédibles. Sans oublier que 2025, malgré le contexte politique difficile, devra supporter une part plus importante de l'ajustement pour encadrer la trajectoire recherchée. Même si la fiscalité est et sera sollicitée, c'est sur la maîtrise des dépenses publiques qu'il va falloir compter. Une réforme fiscale d'ampleur pourrait aider, mais on risque de l'attendre. La maîtrise des dépenses est un chantier ouvert depuis plus de vingt ans, qui a débouché sur de bonnes intentions plutôt que sur des actions. L'exercice est socialement et politiquement compliqué, car il risque d'y avoir beaucoup plus de perdants que de gagnants.

Trois conditions sont nécessaires pour avancer : une volonté politique affirmée, une méthode qui permette d'évaluer l'efficacité des dépenses publiques et sociales, une coordination nécessaire entre les trois étages concernés (État, collectivités territoriales, Sécurité sociale), alors qu'aujourd'hui prévaut un peu de méfiance réciproque... Avançons de manière pragmatique sur ces points. Beaucoup d'autres pays l'ont fait. Nous sommes désormais au pied du mur. ●

Christian de Boissieu est professeur émérite à l'université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), vice-président du Cercle des économistes et ancien président du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre.





“Nous sommes arrivés à un maximum sur les impôts”

JOEL BAG

Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation iFrap, regrette qu’il soit toujours plus facile d’augmenter la fiscalité que de diminuer la dépense, malgré les efforts encore insuffisants du gouvernement en la matière. Les mesures pour 2025 réenclenchent une dynamique d’exil fiscal pour nos entrepreneurs. Avec un risque de décollecte d’impôts qui pourrait inquiéter les agences de notation et nos prêteurs.

Propos recueillis par Marie de Greef-Madelin et Frédéric Paya

Fitch et Moody’s n’ont finalement pas dégradé la notation française, mais l’ont placée sous perspective négative. À quoi faut-il s’attendre ?

Tout d’abord, il faudra attendre la note la plus importante qui sera délivrée par Standard & Poor’s fin novembre.

Ensuite, il semble que les marchés aient déjà intégré l’augmentation du risque lié à la souscription de la dette française dans les cours. On emprunte aujourd’hui à moyen terme plus cher que la Grèce, et à long terme (dix ans), plus cher que le Portugal et l’Espagne.

Cela en dit long sur la perception de la qualité de la gestion publique nationale par les investisseurs nationaux ou étrangers.

Si l’abondance de la dette française reste prisée par les investisseurs, c’est parce que la France a encore la répu-

ÉCONOMIE & ENTREPRISES / LA MALADIE DES IMPÔTS

Pour Agnès Verdier-Molinié,
la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus
pourrait devenir un enjeu de la présidentielle 2027.

tation de savoir faire rentrer les impôts. Enfin, le FMI ou les agences de notation commencent à bien intégrer que nous sommes arrivés à un maximum sur les impôts, taxes et cotisations. La barque est trop lourde. Le FMI exhorte maintenant à baisser les dépenses publiques. Nous sommes à un tournant.

Si les agences viennent à constater que les impôts ne rentrent pas comme anticipé, que les acteurs économiques se désespèrent, que les économies sur les dépenses sont moindres qu'annoncé et que les déficits ne se résorbent pas, alors le risque est connu: une hausse brutale des taux. Hausse qui entraînerait un coût insoutenable de la charge de la dette. La suite, on la connaît...

Dans son projet de budget 2025, le gouvernement table sur un effort de 60 milliards réparti en 20 milliards de hausses d'impôts et 40 milliards de baisses des dépenses. Croyez-vous à la réalité de ces chiffres?

Malheureusement, les 40 milliards de baisses de dépenses sont à ce stade une illusion pour 2025. En partant des mesures gouvernementales vraiment documentées, nous trouvons environ 25 milliards d'économies. À condition de ne pas reculer sur le report de l'indexation des pensions, par exemple... Saluons ici l'effort pour faire reculer l'absentéisme des agents publics et faire économiser 1,2 milliard. On peut décemment se demander pourquoi le gouvernement n'a pas choisi de geler aussi les aides sociales (3 milliards d'économies possibles) et les rémunérations publiques (3,4 milliards d'économies possibles). Cela permettrait de faire plus de 30 milliards de vraies économies et de répartir les efforts entre les retraités, les collectivités, les agents publics et les ménages...

Sur le volet impôts, il y aura en 2025 plutôt 24 milliards de hausses que les 20 annoncés. Soulignons aussi que, quand on prend les perspectives budgétaires, les recettes des prélèvements obligatoires vont augmenter entre 2024

“EN CHOISSANT LA DISSOLUTION, EMMANUEL MACRON, A PRÉFÉRÉ PASSER LA RESPONSABILITÉ D'AUGMENTER LES IMPÔTS À D'AUTRES.”

et 2025 de 60 milliards d'euros en valeur, et les dépenses publiques, de presque 40 milliards...

Dans les hausses d'impôts annoncées lors de son discours de politique générale, Michel Barnier a clairement désigné les classes aisées. Mais n'est-ce pas l'ensemble des Français qui sera concerné?

En réalité, il y a une concentration de l'impôt qui devient de plus en plus insupportable. Les 10 % qui déclarent le plus de revenus paient 75 % de la recette de l'impôt sur le revenu. Les 1 % les plus aisés (qui sont majoritairement des entrepreneurs) paient déjà plus de 30 % de la recette totale de celui-ci. Avec la création du plancher à 20 % sur l'IR pour les hauts revenus, 24300 personnes vont payer en moyenne 82300 euros d'impôts en plus par personne et par an. Cette nouvelle taxe "plancher" va se combiner à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus créée "temporairement" il y a douze ans et toujours en vigueur. Ce précédent rend donc dérisoire l'engagement qui veut que cette taxe ne soit appliquée que pendant trois ans; sa survie, voire son aggravation, devenant certainement un enjeu de l'élection présidentielle de 2027.

Avec un taux effectif complet de 37,2 % sur les revenus du capital lorsque les autres pays sont plutôt à 26 %, voire à moins (la Belgique ne taxe pas les plus-values de cession d'entreprise),

l'écart sera tel que l'on prépare dès aujourd'hui les exils fiscaux de demain. Cela n'a aucun sens alors qu'on a besoin de nos entrepreneurs pour contribuer à la réindustrialisation de la France, pour créer de la richesse et, *in fine*, dynamiser nos recettes fiscales.

Parions que les recettes escomptées ne seront pas au rendez-vous. Et qui dit que les 20 % de l'an prochain ne seront pas 25 % puis 30 % ensuite, et que les contribuables ciblés ne seront pas de plus en plus nombreux et de moins en moins riches? Dans le pays, le plus taxé, où le capital et les revenus du capital sont imposés près de 67 milliards de plus par an que dans le reste de la zone euro... où la recette de la taxe foncière aura remplacé en 2030 taxe d'habitation et taxe foncière, en étant payée uniquement par les propriétaires... parler encore de justice fiscale est très dommageable dans le pays qui taxe le plus. S'il y a bien deux expressions à proscrire dans notre pays, c'est "justice fiscale" et "quoi qu'il en coûte".

N'est-ce pas paradoxal qu'un gouvernement, a priori plutôt à droite, augmente les impôts et les prélèvements obligatoires? Au risque d'ailleurs de pénaliser la croissance?

C'est tout à fait paradoxal mais aussi lié au fait qu'Emmanuel Macron n'a pas baissé les dépenses, n'a pas soutenu ceux qui voulaient enclencher la dynamique de la baisse de la dépense et n'a pas voulu de loi de finances rectificative pour 2024. En choisissant la dissolution, le président a préféré passer la responsabilité d'augmenter les impôts à d'autres. Comme nous l'avions proposé à la Fondation iFrap, il aurait fallu mettre en place une vraie coalition dotée d'une majorité absolue dès 2022. Une coalition avec un programme de baisse de dépenses pour préserver les baisses d'impôts et la politique de l'offre enclenchée depuis 2017. Cela n'a pas été fait pour des raisons qui relèvent ➔



TELMAD PHOTO/INHERITCOMP

Antoine Armand, ministre de l'Économie. Pourquoi l'État, qui veut moins dépenser, n'a-t-il pas décidé de geler les aides sociales et les rémunérations publiques ?

dant ce temps-là, la dépense publique n'a cessé d'augmenter. Elle était autour de 50 % du PIB pendant le deuxième mandat Chirac et atteint désormais, en 2024... 56,8 % du PIB!

Comment expliquez-vous qu'à une maîtrise de la dépense publique, les gouvernements successifs préfèrent trop souvent le concours Lépine de la fiscalité? Quels sont les impôts les plus néfastes pour l'économie?

Il est toujours plus facile de monter les impôts que de baisser les dépenses. Les administrations publiques sont en plus calibrées pour cela. On l'a bien vu ces dernières semaines. Toutes les idées qui remontent de Bercy sont des hausses d'impôts et très peu de baisses de dépenses. Les tiroirs de nos administrations et penseurs publics sont pleins d'idées fiscales mais vides d'idées de meilleure utilisation des deniers publics. L'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense est au point mort. Cela n'intéresse pas tellement nos agents et pas non plus nos élus.

Les impôts les plus néfastes à supprimer sont les suivants: taxation des successions sur les entreprises *a minima*, impôt sur la fortune immobilière, taxation sur les plus-values de cession des entreprises (surtout TPE, PME, entreprises de croissance), taxation sur les plus-values de cessions immobilières à supprimer après cinq ou dix ans de détention... Mais il faut aussi descendre la *flat tax* à 26 %, comme ailleurs en Europe, mettre un forfait pour attirer les entrepreneurs à 200 000 euros maximum par couple pour des revenus de sources étrangères (non-résidents), également poursuivre la suppression des impôts de production qui pèsent sur les entreprises — à commencer par la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les prélèvements obligatoires sont au plus haut, pourtant les Français ont l'impression d'avoir de moins

moins de l'intérêt général que de quel-
relles *d'ego*. Au lieu de cela, les hausses
d'impôts sur les entrepreneurs et sur
les entreprises annoncées pour 2025
sont des incitations tout simplement à
arrêter les investissements et les
embauches dans notre pays. Rien que
la suppression de 5 milliards de baisses
de charges sur les salaires va détruire
à moyen terme 45 000 emplois dans le
secteur marchand dont 5 000 dans l'in-
dustrie. La croissance marchande va
être pénalisée.

**Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy,
François Hollande, Emmanuel
Macron... Sous quel président
de la République les impôts ont-ils
le plus augmenté?**

N'oublions pas qu'il y a eu des périodes
de cohabitation... En prenant les sta-
tistiques au niveau le plus fin, semestre
par semestre, hors cohabitation, les
données sont très claires. Pendant le

deuxième mandat de Jacques Chirac,
le taux de prélèvements obligatoires
hors cotisations sociales imputées a
baissé de 0,3 point; sous Nicolas Sar-
kozy, il est monté de 1,3 point et sous
François Hollande, de 2,3 points.

On voit bien l'aggravation des impôts
entre 2007 et 2017. Sous le premier
mandat d'Emmanuel Macron, le taux
de prélèvements obligatoires a baissé
de 0,4 %. D'ici 2027, le risque est de
voir réaugmenter le taux de prélève-
ments obligatoires; au passage, on a
connu une année record en 2022. Pour
éviter cela, il nous faut en urgence un
plan de 110 milliards d'économies sur
les dépenses d'ici 2029. Avec des enga-
gements forts et un calendrier clair
car la hausse des impôts ne peut être
la solution.

Globalement, ce qu'on peut retenir,
c'est que tous les présidents ont joué à
la hausse ou à la baisse sur les prélè-
vements obligatoires alors que, pen-

ÉCONOMIE & ENTREPRISES / LA MALADIE DES IMPÔTS

en moins de services publics de qualité... Comment est-ce possible?

Car on a sédimenté, laissé se bureaucratiser la France depuis les années 1980... La création du statut à vie des agents à l'hôpital et dans les collectivités y a contribué, et la retraite à 60 ans aussi. Au-delà de cela, il n'y a pas qu'un problème de prélèvements obligatoires, mais aussi de PIB et de productivité. On ne travaille pas assez par an et pas assez longtemps sur une vie. On ne crée pas assez de richesse marchande. Notre PIB est trop faible, pas assez industriel, le poids du secteur non marchand y est trop important. On ne produit plus assez en France et, en face, on dépense comme si la ressource publique était inépuisable, comme si l'argent public venait d'un puits sans fond... et cela nous coûte 70 milliards de plus par an pour produire nos services publics (selon l'OCDE).

Quel pourrait être l'élément qui déclencherait une jacquerie fiscale? Comprenez-vous la résilience à l'impôt, et notamment celle des classes les plus aisées?

Il n'y a plus tellement de résilience. La jacquerie se fait à bas bruit. Le drame,

"TOUS LES JOURS, DES FAMILLES PASSENT LA FRONTIÈRE POUR PARTIR RÉSIDER FISCALEMENT EN DEHORS DE FRANCE MAIS CELA NE SE SAIT PAS."

c'est que c'est une jacquerie des talents. Tous les jours, des familles passent la frontière pour partir résider fiscalement en dehors de France mais cela ne se sait pas. Demain, si nous n'agissons pas, nous aurons le problème suivant: un modèle social toujours aussi cher mais des "riches" lassés d'être pris pour des idiots qui auront déserté fiscalement. Combien de milliardaires du classement de *Challenges* résident fiscalement en France? Une petite moitié? Combien demain?

Si les Français se retrouvent demain à payer les impôts que les entrepreneurs de France dits "les riches" paient aujourd'hui, cela fera très mal au por-

tefeuille et au sacro-saint pouvoir d'achat. Mais qui le dit dans l'Hémicycle de l'Assemblée? Personne.

Banquiers, entrepreneurs... De plus en plus d'entreprises appellent à une modération des prélèvements obligatoires, à une prise de conscience de la dégradation des finances publiques et à des engagements de l'État. Êtes-vous surprise?

Enfin! Ils auraient dû donner l'alerte depuis longtemps... Que ne l'ont-ils pas fait? Pourquoi avoir attendu une telle dégradation de nos finances? Où étaient-ils pendant la crise du Covid, pendant que toutes les vannes du chômage partiel et des aides à gogo étaient ouvertes? Les mêmes qui s'inquiètent aujourd'hui n'ont rien dit alors. La Cour des comptes, le Haut Conseil des finances publiques, la direction du budget, la Banque de France, tous auraient dû sonner l'alarme depuis le printemps 2020.

À la Fondation iFrap, nous étions déjà en train d'alerter sur les risques, sur les fragilités de la dette française, sur les dépenses folles, sur l'inflation future et la hausse des taux à venir. C'est avant le mur budgétaire qu'il faut alerter. ●

LE RAJASTHAN
pays des maharajahs

VOYAGE CULTUREL
AVEC CONFÉRENCIER
www.odeia.fr
01 44 09 48 68
contact@odeia.fr

EXPLORES - MÉDITE - PARTAGE

POUR LE NOUVEL AN
29 DÉC. - 7 JANVIER 2025
AVEC KATIA THOMAS
8 - 22 MARS 2025

odeia
LES VOYAGES QUI ONT UNE ÂME

LA FIN D'UN

Face à la nécessaire maîtrise des comptes publics, le gouvernement entend acter la fin des baisses d'impôts. Mais la promesse de justice fiscale est loin d'être tenue.

Y'en a marre de ne pas augmenter les impôts ! Telle semble être la nouvelle philosophie d'une grande partie de notre classe politique, au moins au gouvernement, au Modem et au Nouveau Front populaire (NFP). Sept années de baisses à tout-va ont fait perdre à la France 62 milliards de recettes budgétaires par an, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB), selon les estimations de la Cour des comptes. Pour quel résultat ? Un dérapage sans précédent des comptes publics.

Face à cette forte dégradation (5,5 % de déficit budgétaire l'an dernier, 6,1 % cette année et 7 % en tendance pour l'an prochain), le gouvernement se devait d'engager une politique de maîtrise de cette dérive.

UNE NÉCESSITÉ BUDGÉTAIRE

La hausse des impôts y prend sa part, elle est présente dans le projet de budget du gouvernement. Celui-ci répète, à destination des agences de notation et de la Commission européenne, qui surveillent les efforts de maîtrise des comptes publics de la France, que son programme budgétaire de 60 milliards d'euros comporte un important effort de réduction des dépenses de 40 milliards auquel s'ajoutent 20 milliards de hausses d'impôts.

La présentation est biaisée par le fait qu'il « oublie » dans les futures recettes la décision, prise par le gouvernement précédent, d'augmenter la taxe sur l'électricité et qu'il considère la baisse des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires (voir page 30) comme une moindre dépense plutôt que comme une hausse des recettes. Si l'on réalise un calcul plus juste, l'effort sur les impôts est de 30 milliards, soit la moitié du total.

Mais est-ce la bonne façon de compter ? Dans son avis sur la proposition de budget, le Haut Conseil des finances publiques a fait remarquer que ces calculs s'entendent par rapport à une évolution tendancielle de l'économie telle qu'elle est prévue par Bercy. Les experts du ministère du Budget prévoient ainsi

que, si l'on ne fait rien, sur la tendance actuelle, les dépenses publiques croîtraient de 6 % l'an prochain. « Couper 40 milliards » revient en fait à limiter la hausse des dépenses à 2,1 %.

Le Haut Conseil préfère analyser le budget en termes structurels. Le calcul n'est pas plus simple. Il faut estimer le potentiel de croissance de la France – pas facile –, puis calculer la différence entre les recettes et les dépenses publiques corrigée des effets imputables au cycle économique et aux événements ponctuels. Il entre, là aussi, une part d'estimation. Le Haut Conseil constate que ce solde structurel pour 2025, hors cycle conjoncturel donc, baisse de 42 milliards d'euros, ce qui se décompose en 12 milliards de réduction structurelle des dépenses et 30 milliards de hausse structurelle des impôts. A cette aune, l'effort fiscal contribue pour 70 % à la réduction du déficit budgétaire. Le fond de la politique économique du gouvernement paraît de ce point de vue une véritable

remise en cause du dogme anti-impôt proclamé au cours des sept dernières années.

Connaître la véritable répartition des efforts est important sur le plan démocratique, car l'Assemblée nationale et les citoyens doivent savoir ce qu'on leur propose. Mais il l'est également sur le plan économique, car les effets induits sur la croissance et l'emploi d'une baisse des dépenses et d'une hausse des impôts ne sont pas les mêmes.

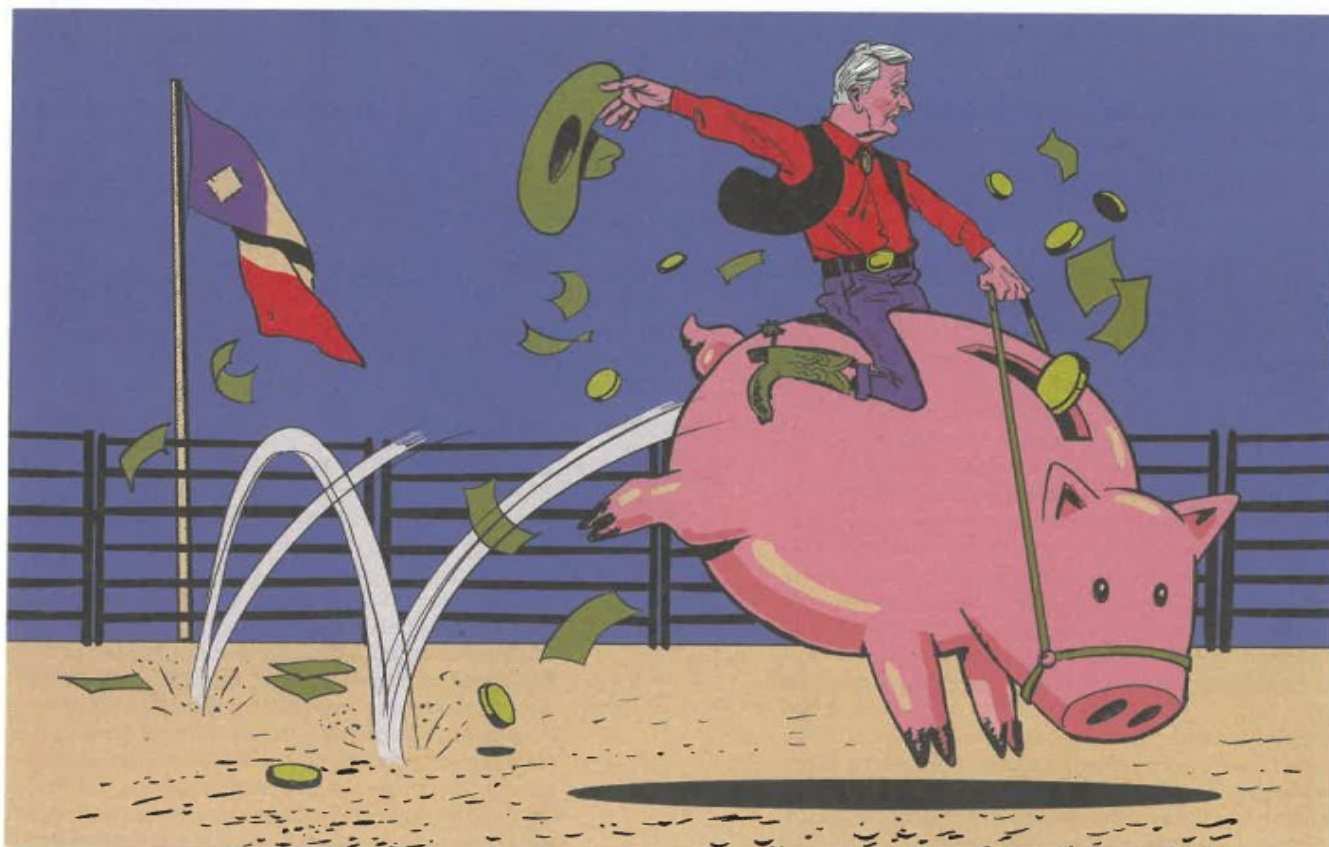
Ainsi, réagissant au projet de budget du gouvernement, la chercheuse et économiste de l'université Paris Dauphine-PSL Anne-Laure Delatte indique que, selon ses calculs, « au global, les

mesures prises aboutissent à une baisse de 0,6 point de PIB en 2025, et celle-ci s'accroît en 2026 puisque les effets s'accumulent » sur les deux années (voir aussi pages 20-21). Partant des 42 milliards d'effort budgétaire tel qu'analysé par le Haut Conseil, elle précise que la baisse des dépenses entraîne un frein à la croissance de 0,3 point de PIB, tout comme la hausse des impôts, alors que cette dernière entre pour 70 % dans l'ajustement. C'est que l'impact négatif sur l'activité est bien plus faible avec des hausses d'impôts qu'avec une baisse des dépenses. « A court terme, les effets négatifs sur la croissance des réductions de dépenses publiques sont plus forts que pour

“
A court terme,
les effets négatifs
sur la croissance des
réductions de dépenses
publiques sont plus
forts que pour la hausse
des prélèvements
obligatoires”

MATHIEU PLANE,
économiste à l'OFCE

TABOU



la hausse des prélèvements obligatoires », confirme Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Les experts de l'OFCE attribuent ainsi un effet négatif double à la réduction des dépenses par rapport à l'augmentation des recettes dans leurs dernières prévisions de la mi-octobre, avec une baisse de 0,8 point de PIB en 2025.

LA JUSTICE FISCALE AU RABAIS

Il faut ensuite regarder de près comment le gouvernement augmente les impôts. La promesse phare du nouveau Premier ministre Michel Barnier était de proposer un budget de « justice fiscale » : elle n'est pas tenue. Le gouvernement a pourtant une bonne idée : il instaure pour les très hauts revenus (plus de 250 000 euros pour un célibataire, 500 000 euros pour un couple) un taux d'imposition minimum de 20 % de leur revenu fiscal de référence (qui ajoute des revenus du capital à ceux du travail). Pour celles

et ceux dont le taux est inférieur et qui paient déjà la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus – une surtaxe de 3 à 4 % en place depuis 2012 –, leur imposition sera accrue pour arriver au taux de 20 %.

Proposer un tel taux plancher va dans la bonne direction puisque cela limite le recours à l'optimisation fiscale. Mais les très riches utilisent toutes les techniques d'optimisation, y compris les plus agressives, pour réduire leur revenu fiscal. Imposer un niveau minimal de taxation d'un revenu optimisé ne va pas loin. D'ailleurs, Bercy a reconnu que seuls 24 300 foyers seraient concernés pour 2 milliards de recettes l'an prochain.

Certes, on peut ajouter que le gouvernement va aussi mettre en place une surtaxe dégressive, sur deux ans, de l'impôt sur les sociétés (IS) : de 10 % pour les entreprises au chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards d'euros, et de 20 % au-delà, soit 440 entreprises au total. Bercy en attend de l'ordre de 8 milliards de recettes pour 2025 et 4 milliards

en 2026. Or, pour les personnes très riches, l'essentiel de l'accumulation passe par les revenus du capital, les plus-values, les intérêts et les dividendes. Lorsque l'Etat vient prendre une partie des résultats d'exploitation des entreprises, il réduit d'autant les profits et les dividendes (sauf si les entreprises décident de s'endetter pour distribuer plus de dividendes qu'elles n'ont fait de profits) dont bénéficient essentiellement les plus aisés. On peut alors considérer que l'IS représente en quelque sorte une première marche de la taxation des très riches.

Nous voilà donc avec une dizaine de milliards de prélèvements susceptibles de toucher les très aisés, ce n'est pas rien. Mais, en même temps, ce n'est pas beaucoup et voici pourquoi.

Les 60 milliards de consolidation budgétaire de 2025 ne représentent que la première marche vers la maîtrise du déficit budgétaire. Tendre vers l'objectif de 3 % de déficit public en 2029 réclame un effort total de l'ordre d'au moins 120 milliards d'euros. Il faudra continuer à réduire les dépenses ou à augmenter les impôts dans les années qui viennent. Or, le projet de budget précise bien que ces différentes contributions et la surtaxe sont temporaires. Rapidement, les riches ne seront ainsi plus mis à contribution de l'effort continu de redressement des comptes publics.

La volonté du gouvernement de ne pas trop les embêter, même en pleine déroute budgétaire, se lit aussi dans la méthode retenue. La taxation supplémentaire va porter sur les flux de revenus de trois années (2024, 2025, 2026). Cela conduira à réduire le rendement des placements des très riches de quelques points. Leur fortune croîtra moins vite mais sûrement plus vite que les salaires, et les inégalités augmenteront. Autant pour la justice fiscale.

Une véritable politique de mise à contribution des très aisés aurait consisté à imposer leur stock

■

Une véritable politique de mise à contribution des très aisés aurait consisté à imposer leur stock de richesse plutôt que le flux de leurs revenus

■

de richesse plutôt que le flux de leurs revenus. Selon les dernières données disponibles, le montant total du patrimoine total net des ménages français s'établissait en 2022 à 15 000 milliards d'euros. Le 1 % les plus riches en détenait un quart (24 %) à lui seul, selon les données du World Inequality Lab, soit 3 750 milliards. Une taxe de 1 % seulement sur cette fortune rapporterait 37,5 milliards. Mettons que 20 % de ces contribuables fassent tout ce qu'ils peuvent pour y échapper et il reste encore 30 milliards. Autre calcul possible proposé par l'économiste Gabriel Zucman, qui s'exprimait sur X : « Par exemple, on pourrait dire que les contribuables avec plus de 50 ou 100 millions de patrimoine devraient payer en impôt sur le revenu l'équivalent d'au moins 2 % de leur fortune. Cet impôt rapporterait 15-25 milliards. » En imposant le patrimoine des foyers extrêmement aisés, on est bien à la hauteur des enjeux budgétaires actuels et dans une dynamique de justice fiscale. Ce n'est pas la voie empruntée par le gouvernement.

ÉVITER LA FUITE EN ARRIÈRE

Les propositions du gouvernement sont, depuis, débattues à l'Assemblée nationale.

Le NFP y fait entendre sa voix, réclamant plus de hausses d'impôts, pour 49 milliards.

Une partie consiste à revenir sur des cadeaux fiscaux faits ces dernières années et au-delà pour environ 16 milliards : retour des impôts de production, suppression du prélèvement forfaitaire unique, fin des exonérations de cotisations sociales au-delà de deux Smic, recentrage du crédit impôt recherche. Mais l'essentiel ouvre de nouveaux champs d'imposition sur des bases peu taxées aujourd'hui : héritages dorés, ISF renforcé, taxes sur les superdividendes, sur les transactions financières... Au total, 31 milliards sur les 49 proviennent d'une plus grande taxation des ultrariches, en faisant attention à ce que les mesures proposées soient acceptables par la jurisprudence constitutionnelle qui limite ce que l'Etat peut prélever sur chaque individu (voir page 37).

Côté gouvernement, il faudra faire attention au passage du discours à la réalité. Beaucoup doutent des chiffres de recettes annoncés sur les riches (trop peu de monde concerné), les entreprises (elles vont optimiser) et sur l'électricité (incompatibilité entre relever les taxes et baisser la facture de 9 % comme promis).

Reste une sacrée évolution : le débat budgétaire en cours discute désormais de notre système fiscal, notamment de la contribution des riches particuliers et des entreprises à notre démocratie. Des débats interdits depuis 2017. Il était plus que temps.

■ Christian Chavagneux

